

Document de référence - Viticulture de cuve

Réalisé en avril 2014

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

*Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
61, allée de Brienne
31069 Toulouse cédex 7
Tel : 05.61.10.42.50*

Réglementation

Utiliser des spécialités commerciales homologuées pour la culture de la vigne. Tout ce qui n'est pas homologué est interdit.

L'**AMM** (Autorisation de **M**ise sur le **M**arché) est donnée pour une période de 10 ans

- substances actives : procédure européenne
- spécialités commerciales : procédure nationale, zone européenne (Europe Sud et Nord) à terme.

Pour connaître les spécialités commerciales autorisées et celles retirées : <http://e-phy.agriculture.gouv>

De nombreux renseignements sur l'étiquette.

Attention ! Des données complémentaires sont disponibles sur les fiches de données de sécurité et sur les notices d'emploi.

La pulvérisation au champ (extrait de l'arrêté de septembre 2006), respecter :

- Vent : degré d'intensité inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort (12 à 19 km/h).
- DAR : **D**élai **A**vant **R**écolte, indiqué sur l'étiquette. En l'absence de DAR, il est au minimum de 3 jours.
- DRE : **D**élai de **R**é **E**ntree dans la parcelle après la pulvérisation : minimum de 6h ou 8h en milieu fermé. Les délais supplémentaires dépendent de la phrase de
- ZNT : **Z**one **N**on **T**raitée de 5 m minimum (sauf autre indication de ZNT supérieure), en bordure de cours d'eau ou points d'eau. Des réductions des ZNT de 20 m,
- Il est obligatoire de prévoir une protection du point d'alimentation en eau lors de la préparation de la bouillie ainsi qu'un moyen permettant d'éviter tout
- L'épandage du fond de cuve peut être effectué au champ après dilution (au moins 5 fois le volume de fond de cuve), en ne dépassant pas la dose maximale
- Les effluents phytosanitaires (fonds de cuve, eaux de rinçage externe...) peuvent faire l'objet d'un traitement selon un procédé chimique, physique ou biologique

Les mélanges extemporanés interdits sont les mélanges comprenant :

- Au moins un produit étiqueté T+ (très toxique) ou T (toxique).
- Au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la Zone Non Traitée est de 100 m ou plus.
- Au moins deux produits comportant :
 - Une des phrases de risque R40 ou R68.
 - La phrase de risque R48.
 - Une des phrases de risque R62 ou R63 ou R64.
- Durant la période de floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, avec un produit contenant des pyréthriinoïdes et un produit contenant une

Un délai de 24h doit être respecté entre l'application du pyréthriinoïde et de la triazole ou imidazole.

L'utilisation des autres mélanges est possible sous la responsabilité de l'utilisateur, sous réserve de respecter les Bonnes Pratiques Agricoles, sous réserve du

Contrôle externe des pulvérisateurs

Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. Il concerne tous les pulvérisateurs dont l'atomiseur ou les rampes sont longs de plus de 3 m, selon un calendrier prédéfini en fonction des 2 derniers chiffres du numéro SIREN. Le contrôle est valable 5 ans. Il doit être effectué par un organisme agréé. Les pulvérisateurs neufs sont conformes pendant 3 ans.

Transport

Les agriculteurs sont exemptés des contraintes du transport des matières classées dangereuses au transport (ADR), sous conditions de respecter :

- Voiture particulière : 50 kg maximum de produits classés dangereux aux transports.
- Tracteur+remorque : 1 tonne maximum de produits classés dangereux au transport.
- Conditionnement < ou = à 20l.

Stockage

Le stockage des produits phytopharmaceutiques est régi par le Code de la santé publique, le Code du travail, le Code rural et le Code de l'environnement. Des obligations ou recommandations peuvent se rajouter en fonction des cahiers des charges qualité (Agriculture raisonnée, Global Gap®).

- armoire ou local spécifique, aéré, fermé à clef, identifié, point d'eau à proximité.
- produits dans leur emballage d'origine rangés par famille et par toxicité : T+, T et CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Tératogènes) à part.
- Produits Phytosanitaires Non Utilisables identifiés (PPNU).
- Pas de produits à alimentation humaine ou animale.

Si un tiers travaille sur l'exploitation :

- matériaux non combustibles.
- installation électrique conforme et porte s'ouvrant vers l'extérieur.
- affichage des consignes de sécurité et des n° d'urgence.
- à l'extérieur, extincteur à poudre ABC, vestiaire, douche, équipements de protection individuelle (EPI) complets (gants nitriles ou néoprène, lunettes, bottes, combinaison, masque de protection A2P3)

Classement toxicologique et eco-toxicologique des produits phytopharmaceutiques

Les produits phytopharmaceutiques sont soumis à une classification qui vise à identifier sur l'emballage leurs propriétés physico-chimiques, toxicologiques et éco-toxicologiques.

La classification a pour objectif d'assurer la protection des personnes (qui peuvent entrer en contact avec eux) et celle de l'environnement.

Les spécialités commerciales sont classées sur la base des propriétés physico-chimiques : substances et préparations explosibles, comburantes, inflammables.

Les spécialités commerciales sont classées suivant leur toxicité selon les symboles suivants : très toxiques (T+), toxiques (T), nocives (Xn), irritantes (Xi), sans danger (N).

Des phrases de risques associées à ces symboles précisent la nature du risque encouru et peuvent se combiner aux classes précédentes.

Les phrases de risques se présentent sous la forme d'un R suivi d'un nombre allant de 1 à 68. Elles indiquent les réactions possibles des produits, les effets sur la santé, sur l'environnement.

Des spécialités commerciales peuvent être identifiées comme CMR (C : cancérogène ; M : mutagène ; R : toxique pour la reproduction).

Les produits CMR ont des phrases de risque R40, R62, R63 et R68 pour les produits classés Xn R45, R46, R49, R60 ou R61 pour les produits classés T ou T+.

Quelques exemples de phrases de risque, liste non exhaustive

R40 : Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes

R68 : Possibilité d'effets irréversibles

R48 : Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R64 : Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

R36 : Irritant pour la yeux.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R45 : Peut causer le cancer.
R46 : Peut causer des altérations génétiques héréditaires.
R49 : Peut causer le cancer par inhalation.
R60 : Peut altérer la fertilité.
R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
et phrases de risque R40-R62-R63.

Le système d'étiquetage des substances actives et des spécialités commerciales sera progressivement remplacé par les recommandations internationales du Système Général Harmonisé (SGH).
Règlement (CE) N°1272-2008 CLP. (Classification Labelling Packaging).
Les phrases R deviennent H (suivi de 3 chiffres).
Les phrases S deviennent P (suivi de 3 chiffres).

Attention la liste des produits ci-jointe n'est pas exhaustive : tous les produits homologués ne sont pas répertoriés. Les informations réglementaires de ces produits sont données à titre indicatif, pour plus de précisions, se référer au site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> et aux fiches techniques des produits disponibles auprès des firmes phytosanitaires (internet ou papier).

n° AMM	Société phytosanitaire responsable de la mise en marché	Matière active	Concentration matière active	Produits commerciaux (P.C)	Formation	Unité P.C. en L ou Kg	Délai avant Récolte (en Jours)	Positionnement Produit	Rémanence (délai entre traitements en Nbe de Jours)	Lessivage (en mm)	Principaux ravageurs présents dans le Sud Ouest				Information sur quelques phrases de risques par rapport aux mélanges				Information sur quelques phrases de risques par rapport aux délais de rentrée				Délai de rentrée (en heure)	Classement toxicologique	Zone Non Traitée (en mètre)	LMR France (en mg/kg)												
											Mildiou (dose/ha)	Oïdium (dose/ha)	Black Rot (dose/ha)	Excoriose (dose/ha ou hl)	Pourriture grise (dose/ha)	R40 – H351	R48	R62 – H361f	R63 – H361d	R64 – H362	R68 – H341	R36 – H319					R38 – H315	R41 – H318	R42 – H334	R43 – H317								
DITHIOCARBAMATES - CONTACT - RECOMMANDATION : ARRET 2 MOIS AVANT RECOLTE																																						
		Nombres P.C. dont :																																				
8700702	CEREXAGRI	Mancozebe	75%	TRIMANOC DG	WG	kg	28	Contact (préventif) "Multi-sites"	10 Maxi (à adapter selon pluviométrie et croissance de la vigne)	20-25																												
9900242	DOW AGROSCIENCES		75%	DITHANE NEOTEC (6)	WG	kg	28																															
8700525	CEREXAGRI		75%	PENNCOZEB DG	WG	kg	28																															
6300001	DOW AGROSCIENCES		80%	DITHANE M 45 (6)	WP	kg	28																															
2000442	ARYSTA		80%	CAIMAN WP	WP	kg	28																															
8700177	PHYTEUROP		80%	MILCOZEBE	WG	kg	28																															
2070204	CHEMINOVA		80%	BARKY		kg	28																															
2100104	CHEMINOVA		75%	BARKY WG		Kg	28																															
2100192	ARYSTA		75%	IVORY WG	WG	kg	28																															
8800848	CEREXAGRI	Manèbe	75%	GRANEOR 75 WG	WG	kg	28																															
8700107	BASF Agro	Métiram	70%	POLYRAM DF (5)	WG	kg	28																															
SOUFRE - UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE																																						
9800245	CEREXAGRI	Soufre mouillable	80%	MICROTHIOL spécial dispers	WG	kg	3																															
7700216	CEREXAGRI	Soufre Formulation Liquide	825 g/L	MICROTHIOL spécial Liquide	SC	L	3																															
2000018	Syngenta agro	Soufre mouillable	80%	THIOVIT JET microbilles	G D	kg																																
9200214	BASF Agro	Soufre mouillable	80%	KUMULUS DF	WG	kg	28																															
5100219	CEREXAGRI	Soufre poudrage	99%	FLUIDOSOUFRE	PP	kg																																
	ACTION PIN	Soufre	700 g/L	HELIOSOUFRE	L		3																															
BICARBONATE DE POTASSIUM - UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE - ARRET A LA FLORAISON																																						
2110059	DE SANGOSSE	3 kg Armicarb + 2 kg Soufre mouillable concentré à 80%	850 g/kg	ARMICARB		kg	1																															
PHTALIMIDES - PRODUITS A BASE DE FOLPEL																																						
		Nombres P.C. dont :																																				
2000207	PHYTEUROP	folpel	500 g/L	FOLTANE FL	SC	L	28 j cuve 70 l table	Contact (préventif) "Multi-sites"	10 Maxi	20-25																												
9300143	MAKHTESHIM	folpel	80%	FOLPAN 80WDG	WG	kg	28 j cuve 70 l table																															
PRODUITS A BASE DE QOI + CONTACT ou/et cymoxanil - RECOMMANDATION : 2 TRAITEMENTS PAR AN, de préférence non consécutifs.																																						
2000336	BASF Agro	Pyraclostrobine + métiram zinc	5% +55%	CABRIO TOP		kg	35																															
PRODUITS A BASE DE QOI + IBS																																						
2090063	Bayer	Trifloxystrobine + Tébuconazole	25% + 50%	NATIVO	WG	kg	35	Préventif	14																													
2 FAMILLES CHIMIQUES ASSOCIEES = CARBOXAMIDE + QOI - RECOMMANDATION Maxi 2 boscalid par saison et 2 à 3 QOI par saison non consécutifs																																						
2060085	BASF Agro	Boscalid + Krésoxim méthyl	200 g/L + 100 g/L	COLLIS	SC	L	35		14																													
QOI - RECOMMANDATION : Maxi 2 QOI par saison, non consécutifs																																						
9700214	BASF Agro	Krésoxim méthyl	50%	STROBY DF	WG	kg	35		14																													
9900037	Bayer	Trifloxystrobine	50%	FLINT - CONSIST - NATCHEZ	WG	kg	35	Préventif	14																													
PRODUITS A BASE DE CYMOXANIL (Curzate) + CONTACTS																																						
8 700 542	DuPont Solutions	Cymoxanil + Folpel	48 g/L +480 g/L	SYGAN S / DINAMIK	SC	L	28 j cuve 70 l table	Pénétrant	10 maxi (si risques élevés)	20-25																												
Cortego :	DuPont Solutions	Cymoxanil + Folpel	40 g/L + 334 g/L	CORTEGO / ESCADRIL	SC	L	28 j cuve 70 l table																															
Escadril :																																						
9700042	PHYTEUROP	Cymoxanil + Folpel	40 g/L + 334 g/L	AMAROK F-SARMAN F- ENOMIX F	SC	L	28 j cuve 70 l table																															
9400485	PHYTEUROP	Cymoxanil + Mancozebe	4% + 46.5%	REMILTINE S pépite (7)		kg	30																															
9700395	Syngenta agro	Cymoxanil + Mancozebe	6% + 70%	SARMAN M	WP	kg	28																															
8800534	PHYTEUROP	Cymoxanil + Mancozebe	6% + 70%	SARMAN M	WP	kg	28																															
9400483	PHYTEUROP	Cymoxanil + Mancozebe	6% + 70%	SARMAN M	WP	kg	28																															
9200215	BASF Agro	Cymoxanil + Métiram-Zn	4.8% + 64%	AVISO DF	WG	kg	28																															
9800400	CEREXAGRI	Cymoxanil + Mancozebe + Cuivre	2.4% + 20% +15%	CUPRRROFIC CM Activé Dispers	WG	kg	28																															
Famille ACYL PICOLIDE associé au FOSETYL AL																																						
2100181	Bayer	Fluopicolide + Fosétyl AL	4,4% + 66,7%	PROFILER / TEBALDE (1)	WG	kg	28	Préventif	28																													
PRODUITS A BASE DE FOSETYL AL associés à contacts ou Cymoxanil																																						
9600512	MAKHTESHIM	Fosétyl-AI + Folpel	400 g/kg + 400 g/kg	HIDALGO Star	WG	kg	28 j cuve 70 l table	Systémique	10 à 14 (en fonction du risque)	20-25																												
9500649	Bayer	Fosétyl-AI + Folpel	500 g/kg + 250 g/kg	MIKAL FLASH/ALTIGAN FLASH	kg		28 j cuve 70 l table																															
9600432	Bayer	Fosétyl-AI + Folpel	500 g/kg + 250 g/kg	MIKAL FLASH/ALTIGAN FLASH	kg		28 j cuve 70 l table																															
9600371	BASF Agro	Fosétyl-AI + Métiram-Zn	471 g/kg + 288 g/kg	SILLAGE	WG	kg	35																															
9600368	Bayer	Fosétyl-AI + Métiram-Zn	471 g/kg + 330 g/kg	SLOGAN / CHAOLINE	kg		35																															
9600516	PHILAGRO France	Fosétyl-AI + Mancozebe	35% + 35%	RHODAX Express ou ARTIMON	WG	kg	28																															
9800193	PHYTEUROP	Cymoxanil + Mancozebe + Fosétyl-AI	2,67% + 33,3%+ 33,3%	ALMANACH FLASH	WG	kg	28																															
9600001	Bayer	Cymoxanil + Folpel + Fosétyl-AI	4% + 25%+ 50%	VALIANT FLASH / LEXIC FLASH	kg		28 j cuve 70 l table																															

